

Pièces justificatives à fournir pour l'immatriculation d'un véhicule



Pour toute demande d'immatriculation d'un véhicule, vous serez amené à produire comme pièce justificative :

- le permis de conduire, ou document provisoire établissant les droits à conduire
- un justificatif d'assurance : le modèle de mandat cerfa n°13757*03 permettant d'effectuer les formalités d'immatriculation ayant évolué afin de recueillir l'engagement formel du demandeur à assurer le véhicule avant sa mise en circulation effective.

◆ Pour une Personne physique

- Pièce d'identité en cours de validité (au choix) :
- carte nationale d'identité ou étrangère **OU**
 - passeport français ou étranger **OU**
 - permis de conduire français ou étranger
- Justificatif de domicile (au choix) :
- un titre de propriété **OU**
 - un certificat d'imposition ou de non-imposition de l'année précédente **OU**
 - une quittance de loyer, de gaz, d'électricité, d'eau, de téléphone fixe ou d'abonnement internet de moins de six mois **OU**
 - une attestation d'assurance logement

Cas particuliers d'une personne hébergée chez un particulier

- attestation sur l'honneur de l'hébergeant **ET**
- pièce d'identité et justificatif de domicile de l'hébergeant **ET**
- document officiel montrant la réalité de la résidence du demandeur au domicile de l'hébergeant (carte de sécurité sociale, attestation de la caisse des allocations familiales, carte de demandeur d'emploi ...)

◆ Pour une Personne morale

- Justificatifs demandés :
- extrait K-bis établi depuis moins de 2 ans
 - photocopie de la pièce d'identité du gérant ou président stipulé sur le K-BIS